

# Nouveaux sentiers en éducation

## Langues et culture

Renseignements généraux  
2018-2019



Conseil en Éducation des Premières Nations  
Mars 2018



## 1. Introduction

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a apporté un changement majeur au programme **Nouveaux sentiers en éducation** pour l'année financière 2016-2017 en y intégrant un volet *Langues et culture* dans l'activité *Améliorer l'efficacité scolaire* (NP1M). Cette initiative s'inscrit dans la foulée du budget fédéral de 2016 qui proposait « d'investir dans les programmes linguistiques et culturels », car, en « tenant compte de la réalité propre aux enfants des Premières Nations et de leurs besoins particuliers, ces programmes enrichiront l'expérience en salle de classe ».

## 2. Objectifs

L'activité *Améliorer l'efficacité scolaire* a pour objectif de rendre l'enseignement en classe plus efficace par l'élaboration de programmes d'études et de développement linguistique, par l'amélioration des méthodes pédagogiques et par l'achat d'équipement informatique et de logiciels.

Dans ce cadre, le volet *Langues et culture* mise sur l'élaboration et la consolidation de programmes d'études pour protéger et revitaliser les langues des Premières Nations au profit des générations futures. Ces programmes d'enseignement linguistique et d'activités culturelles favoriseront la croissance du nombre de locuteurs.

Des programmes d'études appropriés et pertinents sur le plan culturel permettront également de valoriser et, ainsi, de développer le sentiment identitaire des élèves des communautés membres.

## 3. Procédures de soumission

- Choisissez l'**objectif** : *Améliorer l'efficacité scolaire*.
- Choisissez le **type d'activité** : *Développer/modifier un programme d'enseignement et/ou conduire des activités d'intérêt linguistique et culturel*.
- Inscrivez le **nom de l'activité** en y indiquant *Langues et culture*.

Par exemple :

**Objectif** : *Améliorer l'efficacité scolaire*

**Nom de l'activité** : *Langues et culture - Les aînés nous racontent*

- Indiquez la **date de début** et la **date de fin**.
- Décrivez les **activités planifiées** et les **résultats attendus**.
- Choisissez le **type de public**.
- Énumérez les **types de dépenses**.

## **4. Types d'activités**

- Élaboration d'un programme éducatif comprenant des activités parascolaires.
- Prestation de services éducatifs.
- Élaboration ou modification d'un programme d'enseignement et organisation d'activités d'intérêt linguistique et culturel.
- Élaboration, mise au point, modification ou achat de matériel pédagogique.
- Mise sur pied d'activités pour améliorer l'efficacité de l'enseignement des langues en classe.
- Achat d'équipement informatique et de logiciels.
- Coordination des activités du programme.
- Formation des enseignants en langues et culture.

### **Voici quelques exemples d'activités supplémentaires :**

- Intégration de contenu culturel dans le curriculum existant.
- Élaboration de curriculums en langues et culture.
- Formation de ressources (enseignant et aide-enseignant) en langues et culture.
- Salaire des ressources en langues et culture (linguiste, enseignant et aide-enseignant).
- Traduction de matériel pédagogique existant en langues et culture.
- Production de matériel pédagogique en langues et culture.
- Enseignement sur le territoire.
- Mise sur pied d'une semaine culturelle.
- Rencontres interactives avec des auteurs des Premières Nations, des Aînés ou d'autres élèves des Premières Nations.

## **5. Dépenses admissibles**

- Matériel pédagogique (achat ou création de livres, de guides, etc.).
- Honoraires de conseillers professionnels.
- Salaires des employés professionnels et paraprofessionnels de l'enseignement, embauchés uniquement pour les activités du volet *Langues et culture*.
- Frais de transport engagés pour des activités autorisées, mais non couvertes par le financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire.
- Perfectionnement et soutien professionnels.
- Frais d'administration (**maximum de 5 %**).

## **6. Dépenses non admissibles**

- Dépenses de construction, de fonctionnement et d'entretien des installations scolaires gérées par le gouvernement fédéral et par les communautés, comme celles prévues dans le Programme d'immobilisations et d'entretien d'AANC.
- Salaires des enseignants et des employés professionnels et paraprofessionnels de l'éducation qui sont déjà couverts par le Programme d'enseignement primaire et secondaire.

## **7. Responsabilités**

Les exigences en matière de rapports et autres obligations entourant la gestion des fonds par la communauté sont énumérées dans l'entente de financement.

Afin de s'assurer que les exigences et les modalités du programme sont respectées, que les fonds sont utilisés aux fins prévues et qu'il peut satisfaire à ses obligations liées à la reddition de comptes devant le Parlement, AANC mènera des activités de surveillance et d'évaluation de la conformité avec tous les bénéficiaires, au bureau régional ou au bureau des bénéficiaires, à une fréquence déterminée en fonction d'une évaluation axée sur le risque.

## **8. Dates limites de dépôt**

**Propositions de projets pour 2018-2019** : le 13 avril 2018.

**Rapport final des activités de 2018-2019** : date à déterminer.

Remarque : Vous devez déposer les activités du volet *Langues et culture* en même temps et sur le même formulaire que le programme Nouveaux sentiers en éducation.

Il sera également important de tenir une comptabilité séparée de ces activités dans votre formulaire de rapport final à la fin de l'année. Autrement dit, ces activités devront être regroupées sur une page distincte dans vos états financiers.